



**2**

**La démarche de révision**

---

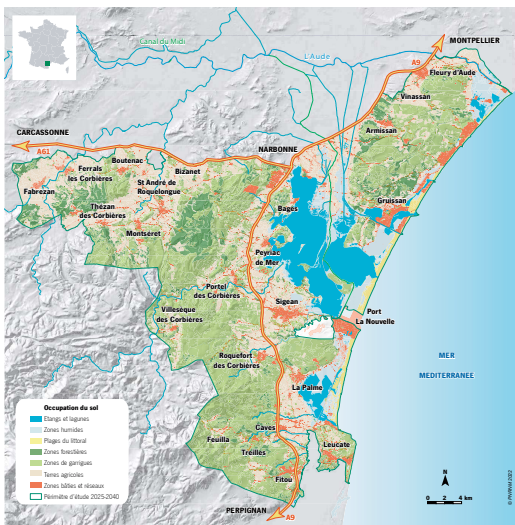
## 2.1 Le périmètre d'étude

Le périmètre actuel du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'étire le long du littoral audois du golfe du Lion et s'étend, vers l'ouest, jusqu'aux reliefs montagneux des Corbières maritimes et du massif de Fontfroide.

À la faveur de la révision de la Charte, ce périmètre est élargi à trois communes sises sur son versant nord-ouest : Ferrals-les-Corbières, Thézan-des-Corbières et Fabrezan.

Ce périmètre d'étude a été acté dans l'avis d'opportunité de l'État en date du 14 octobre 2022. L'extension couvre une superficie de 7 000 ha, équivalente à 9% du périmètre d'étude, et se traduit par un gain de population de près de 3 000 habitants.

Au sein de l'Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon, les trois communes de l'extension (ainsi que trois communes déjà membres du Parc) sont recensées aussi bien dans l'ensemble paysager du Sillon Audois, plus spécialement dans l'entité de la « Grande plaine viticole de l'Aude », que dans celui des Corbières, essentiellement dans l'entité des « Plateaux et plaines de Villeroque-Termenès à Fontjoncouse ».



### 77 000 ha

après extension du périmètre vers la vallée de l'Orbiou

**1** département  
l'Aude, en région Occitanie

### 45 000

habitants

**25** communes dont 3 nouvelles  
Fabrezan, Ferrals-les-Corbières, Thézan-des-Corbières

**17** zones Natura 2000, soit 53% du territoire

**64** Znieff, zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique, dont 12 de type II, soit 72% du territoire

**6** sites classés couvrant 11 000 ha et 22 sites inscrits couvrant 7 000 ha, soit 23% du territoire composé de paysages reconnus et préservés

**7%** de surfaces artificialisées

**42 km** de front de mer

**12 000 ha** de lagunes et marais d'importance internationale (Ramsar)

**26 000 ha** de garrigues méditerranéennes

**352** espèces d'oiseaux, soit 64,7% des espèces européennes

**2** couples d'Aigles de Bonelli, rapace protégé

**5** espèces végétales d'intérêt international

**1** espèce endémique : la Centaurée de la Clape

**2** formations végétales remarquables : les steppes salées et les pelouses sèches

**1** fleuve, l'Aude

**1** criée de pêche, à Port-La-Nouvelle

**13 000 ha** de vignes

**42%**, la proportion de la surface agricole utile sur le territoire

**7** AOP, dont 5 viticoles et 2 oléicoles

**1** site Unesco, le canal de la Robine, en lien avec le canal du Midi

**25** monuments historiques, dont l'abbaye de Fontfroide

**670 GWh** la production annuelle des EnR locales

**2** parcs mitoyens, le Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes et le Parc naturel marin du golfe du Lion



Dès la création du Parc de la Narbonnaise en Méditerranée, la bordure nord de son périmètre a été définie par les tracés des autoroutes A61 et A9. Armissan, Bizanet, Boutenac, Fleury-d'Aude, Narbonne et Vinassan ne sont donc que partiellement incluses dans le Parc.

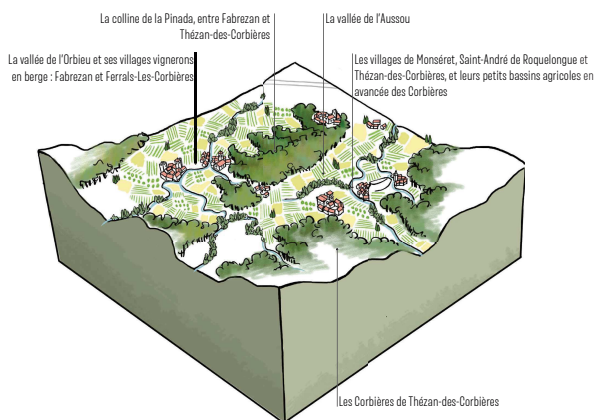
À l'extrême sud, la portion leucatoise de la vaste lagune de Salses-Leucate et la station balnéaire de Port-Leucate ne sont pas incluses dans le périmètre labellisé Parc naturel régional.

Une explication à cela : la gestion d'une lagune nécessite d'intervenir sur l'ensemble de son bassin versant et de ses rives, or celle de Salses-Leucate se trouve majoritairement dans les Pyrénées-Orientales.

À Port-La-Nouvelle et Sigeac, deux sites industriels ne sont pas compris dans le périmètre classé Parc :

- la zone portuaire qui, à l'ouest, s'étend de la rive sud du chenal au chemin de Sainte-Lucie (hors périmètre) et, au nord, est bordée par la piste qui la relie aux anciens salins de Sainte-Lucie, autrement dit la limite sud de la réserve naturelle régionale
- la carrière exploitée à ce jour par la société Lafarge Ciments et ses alentours, ainsi que la zone d'implantation de l'usine Lafarge.

Pour autant, ces sites industriels font partie intégrante de la dynamique économique du territoire et sont en interrelation avec les enjeux de qualité environnementale et paysagère du Parc. De fait, ils sont intégrés à la dynamique du projet de territoire.



## Avec l'extension, une unité paysagère complète, entre sillon de l'Aude et Corbières

Le diagnostic des paysages de la Narbonnaise en Méditerranée, réalisé en prélude à la révision de la Charte, a mis en lumière la pertinence de l'extension du périmètre du Parc, à travers l'intégration d'une unité paysagère complète : les « Vallées et collines entre sillon de l'Aude et Corbières ». Ce paysage de soubresauts collinaires, de plaines ondoyantes et de vignobles, strié de rivières et de fossés, associe les communes de l'extension aux villages de Boutenac, Montsérét et de Saint-André-de-Roquelongue. Dans l'ancien découpage, ces trois localités avaient dû être annexées par défaut à l'unité des « Corbières de Fontfroide », malgré le contraste entre leur bassin agricole et les garrigues et forêts du massif. L'extension permet au Parc d'intégrer entièrement l'unité paysagère dans laquelle elles s'inscrivent. À l'ouest de Fabrezan, la montagne d'Alaric, imposante masse rocheuse et chaînon septentrional des Corbières, et au nord la grande plaine de l'Aude, forment une frontière naturelle vis-à-vis de l'extension du périmètre d'étude.

## Cohérence écologique de l'extension

En matière de protection des espaces naturels, l'extension permet d'englober deux Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (Znieff) de type 1 dans leur intégralité :

- la Znieff « Bois et garrigue de Donas » (910030469) qui, déployée sur Thézan-des-Corbières et Montsérét, s'étend sur 252 ha de boisements, de vallons frais voire humides et de collines sèches. Elle abrite des plantes patrimoniales tels Le Tamaris d'Afrique et Le Ciste à feuilles de peuplier, protégés nationalement, ainsi que le Bugrane sans épine, d'une grande rareté
- la Znieff « Bois de la pinède de Boutenac » (910030465), qui rayonne sur Boutenac, Montsérét et les trois communes de l'extension. D'une superficie de plus de 1 080 ha, ce massif boisé présente une géologie originale en Narbonnaise, avec une entité de roche acide à base de grès, alluvions, dolomies au milieu d'un sol calcaire. Il héberge des végétaux de milieux siliceux ou rocaillieux tels l'Adénocarpe de Toulon, l'Hélianthème violacé et le Ciste à feuilles de peuplier. Deux reptiles s'épanouissent sur ses pelouses et landes, le Lézard ocellé, protégé au niveau national, et le Psammodrome d'Edwards. Un rapace, le Grand-Duc d'Europe, niche dans ses escarpements rocheux. Le Bois de la pinède de Boutenac est également répertorié comme Espace naturel sensible (ENS).

Les espaces de pelouses méditerranéennes, garrigues et forêts constituent des habitats pour les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, de la Bonbrée apivore à l'Aigle de Bonelli. Ainsi, la commune de Thézan-des-Corbières se trouve majoritairement incluse dans la Zone de protection spéciale Natura 2000 « Corbières orientales », dans la continuité de Saint-André-de-Roquelongue.

Le périmètre d'extension du Parc partage avec celui-ci des problématiques et des enjeux communs, qu'il s'agisse par exemple de :

- la gestion des espaces naturels
- la préservation des espaces agricoles, menacés d'enfrichement en l'absence de dynamique de replantation de la vigne
- la protection patrimoniale, avec à Fabrezan trois monuments historiques classés (tour de l'ancien rempart, église Saint-Étienne, monument aux morts de 1914-1918)
- la protection des milieux aquatiques, l'Orbieu accusant un fort étiage en été alors qu'il s'agit d'un habitat important pour les chiroptères, les odonates et la loutre.

Dans le domaine socio-économique, l'attractivité du littoral rejaillit sur la dynamique d'accueil des trois communes qui, en raison d'un marché immobilier plus accessible que celui des stations et villages balnéaires, permettent une installation durable des nouveaux arrivants sur le bassin de vie.

Enfin, on soulignera que Ferrals-les-Corbières, Thézan-des-Corbières et Fabrezan figurent toutes trois dans la Communauté de communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois, de même que Boutenac, Montsérét et Saint-André-de-Roquelongue. Aussi, l'extension vient consolider la coopération tissée par le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée avec cet établissement public, dans une logique de dynamisation et d'harmonisation des politiques de développement durable au service du territoire.

## 2.2 Une dynamique de co-construction

Entre enquêtes auprès du grand public et jeu familial de scénarisation de la Charte, la co-construction du projet de territoire a donné lieu, de 2021 à 2023, à un brassage d'idées constant. L'apport de connaissances des techniciens, la volonté des élus et les aspirations des habitants se sont conjugués pour préfaçonner la Narbonnaise en Méditerranée de 2040.

La démarche collaborative a débuté dès l'amont du processus de révision, nourrissant continuellement le Bilan-évaluation, le Diagnostic puis la Charte. Avec l'appui d'une agence d'accompagnement de l'innovation publique, Indivisible, le Parc a activé les leviers du développement de l'intelligence collective. Studioes ou ludiques, le plus souvent originales dans leur déroulement, un éventail d'initiatives ont jalonné la concertation et soutenu sa vitalité sur plus de deux ans.

### Les interactions avec les habitants

**D'emblée, la population a été associée par le Syndicat mixte et ses partenaires à la co-construction de son bassin de vie à l'horizon 2040.**

- Deux jurys citoyens, fédérant 40 personnes, ont émis des préconisations sur l'acceptabilité de l'éolien terrestre, publiées sur une plateforme participative.
- Un questionnaire numérique a recueilli près de 400 réponses sur la perception du territoire par les habitants et leurs priorités pour la future Charte.
- Une enquête en ligne et une campagne d'entretiens ont permis de collecter plus de 260 avis et témoignages sur les nuisances lumineuses.
- À travers un jeu de cartes postales anciennes et contemporaines, un questionnaire au public et un concours auprès des lycéens et étudiants, 570 résidents et visiteurs ont formulé leurs vœux et leurs craintes pour les paysages de la Narbonnaise en Méditerranée.
- Un jeu de mise en récit de la Charte, avec huit personnages fictifs confrontés aux défis futurs, a été proposé au public lors de La Fête des 20 ans du Parc en septembre 2023 puis

reconduit auprès de collégiens à l'automne. Les habitants peuvent ainsi s'immerger dans la Charte et... imaginer des scénarios insoupçonnés pour son application !

### Le croisement des savoirs

**Des techniciens de collectivités et d'organismes publics, des élus, des références scientifiques, des délégués d'associations et d'entreprises :** 466 interlocuteurs, au cumul, ont partagé leurs expertises lors d'ateliers thématiques échelonnés sur quatorze mois. 7 ateliers « Diagnostic » ont été consacrés au paysage/urbanisme, aux nuisances lumineuses, aux continuités écologiques, aux enjeux de ressource et qualité de l'eau, à l'agriculture, aux déchets et au climat-énergie. Plusieurs études pour l'actualisation des connaissances sur le territoire ont été articulées avec ces ateliers, sur les unités paysagères, le ciel nocturne, la TVB+. 10 ateliers « Projet de Charte » ont été déployés : adaptation au changement climatique, patrimoine et culture (avec 70 entretiens préalables), paysage et urbanisme, agriculture, agrivoltaïque, pêche, éducation à l'environnement, climat-énergie, biodiversité.

### Un brainstorming interservices

Quatre ateliers interservices ont rassemblé l'équipe du Syndicat mixte du Parc, le Conseil scientifique et de prospective et les membres du "Cotech", comité technique accompagnant la révision : la Région Occitanie, le Département de l'Aude, la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne, la DREAL. Ces séances de travail ont permis d'affiner l'architecture de la Charte.

Sur la base de 39 ambitions issues des ateliers thématiques et du Forum de Portel-des-Corbières, les participants ont identifié et fait émerger les 4 défis, 8 orientations et 28 mesures constitutifs du projet stratégique.

La participation des chargés de missions et techniciens du Syndicat mixte à tous les événements de la concertation (tables rondes, forums...) a favorisé une réceptivité constante aux contributions de tous les interlocuteurs.

### Instances participatives

Le Comité scientifique et de prospective, associé tout au long de la démarche, a apporté de précieux éclairages. Sa contribution majeure a été la mise en exergue du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, contexte planétaire devant focaliser tous les enjeux de la Narbonnaise en Méditerranée, à commencer par celui de l'adaptation. L'association des Amis du Parc s'est investie dans les ateliers thématiques et lors des forums territoriaux, veillant par exemple aux enjeux de protection du ciel nocturne.

### Des événements rassembleurs

**Véritables jalons de la co-construction, plusieurs événements collaboratifs ont rassemblé les élus et acteurs du territoire** (plus de 330 participants au cumul) :

- deux ateliers territoriaux à Fitou et Montséret, avec lectures de paysage in situ et ateliers thématiques, en mai-juin 2022
- le Forum territorial de Portel-des-Corbières en juin 2022, qui a vu l'émergence des ambitions et des objectifs de la Charte
- un séminaire de travail des élus sur les défis, orientations et mesures en avril 2023 à Gruissan
- la validation du projet stratégique par le Comité syndical du Parc le 16 mai 2023



- la réplique 2023 du Forum de Portel, qui a permis d'étoffer le contenu des mesures, d'alimenter le plan de Parc et d'explorer des thématiques peu investiguées.

Le Syndicat mixte du Parc a prolongé la dynamique de co-construction via :

- le partage rédactionnel des fiches mesures avec ses partenaires
  - la finalisation du projet de Charte avec les élus municipaux du périmètre d'étude, dans le cadre d'une « tournée » des 25 communes.
- Ces deux démarches, menées dans le souci d'une vraie concordance entre leurs attentes et le contenu de la Charte, ont permis de co-écrire les dispositions. Les engagements des signataires, et d'affiner le Plan de Parc.



**Un cahier spécial relate le foisonnement et la vitalité de la concertation qui a fertilisé le projet de la Narbonnaise en Méditerranée pour 2025-2040.**

Ce « Cahier de la Concertation » forme un prologue aux documents constitutifs de la révision de la Charte.



**393** RÉPONSES EN LIGNE  
à l'enquête sur la  
Charte du Parc

**134** ENTRETIENS  
sur les nuisances  
lumineuses

**570** RÉPONSES  
à l'enquête paysage  
dont 377 en ligne et 193 sur papier

**36** ÉLUS au séminaire  
de Gruissan

**466** PARTICIPANTS,  
au cumul,  
aux 17 ateliers  
thématiques

**3** RÉUNIONS du Conseil  
scientifique et de  
prospective du Parc

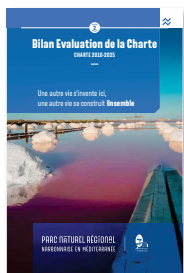
**102** PARTICIPANTS  
au Forum de territoire  
à Portel-des-Corbières  
en 2022

**87** PARTICIPANTS  
au séminaire sur l'Avant-  
Projet de Charte à Portel-  
des-Corbières en 2023



## 2.3 Charte 2010-2025 : les enseignements de l'évaluation

Un approfondissement des connaissances liées au territoire et à ses écosystèmes, une transition écoresponsable émergente dans plusieurs domaines d'activités, le tissage de liens solides entre les habitants et leur Parc, la dimension nouvelle de celui-ci dans l'animation des politiques publiques, sont autant de constats mis en lumière par le Bilan-Évaluation de la Charte 2010-2025. Cette démarche évaluative a aussi livré des enseignements d'ordre formel et méthodologique pour la préparation de la Charte.



### Une meilleure connaissance des paysages et des écosystèmes

La protection et la valorisation des patrimoines naturels et paysagers (Axe 1) suppose aujourd'hui d'étudier les incidences du changement climatique sur les milieux naturels, la biodiversité et les services écosystémiques. Une approche décloisonnée entre acteurs des territoires et de l'environnement est nécessaire face aux enjeux prégnants que constituent, dans le contexte du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, la prévention du risque incendie et feux de forêt, l'adaptation à la submersion marine et la gestion des espaces naturels.

Le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires ont fortement étoffé les connaissances liées au territoire, tant sur les continuités écologiques (avec la trame verte et bleue augmentée) que sur les cœurs de biodiversité ou l'occupation du sol. Le Syndicat mixte du Parc a, en particulier, procédé à 132 suivis de veille sur les écosystèmes (roselières littorales, sensibilité de l'avifaune, qualité de la ressource en eau...). Toutes ces données, transcrites sous forme de cartographies, de diagnostics ou d'inventaires, sont partagées avec d'autres instances locales et régionales. Des domaines comme la géologie et la trame sonore, des cortèges d'espèces comme les invertébrés, restent à explorer.

Cet enrichissement scientifique permet notamment d'anticiper les phénomènes. Ainsi, le Syndicat mixte envisage de compléter les suivis des milieux aquatiques par l'étude de paramètres émergents.

### Culture paysagère, protection des zones sensibles

Au cœur de l'approche partagée, figure la diffusion d'une culture des paysages, pour lesquels plusieurs initiatives sont déployées : résorption de huit dépôts sauvages, requalification de délaissés routiers, harmonisation de la signalétique et suppression de l'affichage publicitaire, conseils pour la réhabilitation du bâti traditionnel, observatoire photographique du paysage. Le contrat de route D6009, en piémont, est emblématique d'une action concertée en faveur de la valorisation paysagère. Toutefois, les dynamiques collectives au service des paysages doivent être sans cesse soutenues, sous peine de s'émousser. En tout état de cause, les zones sensibles du territoire quant aux enjeux écologiques ou paysagers sont solidement encadrées par des

moyens de gestion (Natura 2000) et/ou de protection (sites classés). Les sites Natura 2000 sont couverts par des documents d'objectifs et les moyens humains ont clairement augmenté pour leur animation. La prédominance des actions sur le littoral, induite certes par la richesse écologique de la RNR de Sainte-Lucie, rend cependant souhaitable un rééquilibrage en faveur de l'arrière-pays et, simultanément, de la biodiversité ordinaire. La vocation expérimentale du Parc s'est exercée à travers un programme scientifique sur l'élévation du niveau marin (« La Mer monte ») et la lutte contre l'eutrophisation. Il semble pertinent qu'elle se poursuive dans les domaines de la gestion durable de l'eau, de la préservation des corridors écologiques et de l'animation territoriale en faveur de la qualité paysagère.

### Premiers jalons vers un territoire écoresponsable

La conversion plus massive du territoire à l'aménagement, la construction et la production responsables (Axe 2) constitue un enjeu de demain. Si le Syndicat mixte du Parc assume son rôle d'aiguillon en faveur de la transition énergétique, il importe que les dynamiques naissantes se propagent à une échelle plus significative. Coréalisé par le Parc et Le Grand Narbonne, le Plan climat air énergie territorial 2019-2024 définit la stratégie de transition énergétique de la Narbonnaise. Il s'accompagne d'une Charte qualité des énergies renouvelables encadrant les conditions d'implantation de l'éolien et du photovoltaïque au sol. Il est souhaitable que les SCoT et Plans Climat des communautés de communes Région lézignanaise, Corbières & Minervois et Corbières Salanque Méditerranée soient bien coordonnés avec le PCAET.

L'accroissement du bio (+26%), l'expansion des circuits courts et la réduction des pesticides attestent l'adoption progressive de pratiques vertueuses par le milieu agricole, en symbiose avec les attentes sociétales. Il en va de même pour la pêche avec le regain de la vente directe et la valorisation des déchets coquilliers. Par-delà ce frémissement, l'enjeu pour ces activités traditionnelles est clairement celui de l'adaptation au changement climatique, dans un contexte de diminution de la ressource en eau et de prolifération d'espèces invasives. L'émergence d'un tourisme de nature, comme alternative à la tradition balnéaire du golfe du Lion, s'inscrit dans une stratégie durable portée par l'office de tourisme Côte du Midi et le Parc. Elle prend corps à travers l'ouverture du

sentier de randonnée « Corbières-Méditerranée Ancienne frontière occitano-catalane », la création d'une filière de birdwatching, la conversion du domaine de Sainte-Lucie en refuge littoral avec hébergement. L'enjeu sera de réguler la fréquentation des espaces naturels, pour le respect de l'environnement et la quiétude de l'avifaune. Plus largement, la transition écoresponsable du territoire doit encore sortir de la chrysalide des actions de sensibilisation, aussi efficaces soient-elles auprès du public, des collectivités et des socioprofessionnels. D'autant que, simultanément, le Parc est aux avant-postes de l'innovation durable, avec des initiatives précurseuses comme le programme S.A.L.I.N. (aménagement raisonné de l'espace et



protection de la ressource en eau), le contrat de canal de la Robine et du Gailhousty (division par deux des prélèvements d'eau brute pour les usages agricoles) et le programme Irriall' Eau (irrigation du vignoble par les eaux usées traitées des stations d'épuration).

### Sensibilisation locale et solidarité extra-territoriales

L'image du Parc auprès du public s'est forgée autour de sa vocation et de son travail d'éducation citoyenne à l'environnement. Elle est le socle d'un « mieux vivre le Parc et sa dynamique avec les acteurs et les habitants » (Axe 3), que reflètent les succès des sorties nature grand public, des projets scolaires, des Éditions du Parc et l'organisation des "Archives du sensible", démarche de recueil du patrimoine oral et immatériel. Toutefois, la dimension du Syndicat mixte comme animateur des politiques publiques territoriales n'est pas perçue avec la même évidence par le public. Or elle n'a cessé de gagner en réalité.

Au sein et au-delà de son périmètre, le Parc a orchestré la mise en place d'une stratégie de coopération au service du projet de territoire. En témoignent par exemple l'attribution, au Syndicat mixte, du portage du GAL Via Domitia sur un périmètre qui s'étend jusque dans l'Hérault, ou l'installation imminente de son siège administratif au domaine rénové du Grand Castérou, vitrine de la Narbonnaise en Méditerranée.

### Imaginer de nouvelles stratégies éducatives

Le Parc a cultivé ses relations extra-territoriales, pour un partage des savoirs et l'impulsion de dynamiques à grande échelle, avec le Parc naturel régional de Camargue, avec tous les parcs naturels régionaux d'Occitanie rassemblés dans l'association Inter-Parcs, avec le Parc naturel marin du golfe du Lion, avec le Parlement de la Mer et même avec le Bénin dans le cadre d'une belle expérience solidaire.

En Narbonnaise, il a familiarisé les membres de son Syndicat mixte et ses interlocuteurs constants à une approche transversale des projets, pour un décloisonnement des thématiques et un croisement des enjeux. (Un bémol porte néanmoins sur la tentative inaboutie d'un Conseil de développement à vocation économique, qui serait à relancer.) Simultanément, le Syndicat mixte du Parc a développé une dynamique collaborative auprès de la population. Lectures de paysage, nettoyage de sites, découvertes naturalistes, observatoires participatifs de la biodiversité sont autant d'initiatives pour la sensibilisation du public, familial ou scolaire, aux écogestes

et au respect de l'environnement. Il convient toutefois d'imaginer de nouvelles stratégies éducatives, comme les démarches de sciences et d'inventaires participatifs, de toucher les publics les plus éloignés et de renforcer les actions intergénérationnelles. Le volet pédagogique peut être étendu au public adolescent par le biais de programmes adaptés.

La sensibilisation des organisateurs d'événements à l'écoresponsabilité doit également être amplifiée.

La médiation culturelle reste la marque de fabrique du Parc de la Narbonnaise en Méditerranée et se traduit aussi bien par des publications que par des actions décentralisées dans les villages (« Rendez-vous du Parc », « Paysage en chantier », résidences d'artistes). Vecteur de lien entre le Parc et les résidents, elle favorise le recueil de témoignages et le partage de connaissances sur le territoire. Il semble pertinent d'explorer davantage ce patrimoine immatériel que constitue la langue occitane et, en parallèle, de prendre en considération les pratiques amateurs dans la dynamique participative liée aux patrimoines.

### Déclinaison Littoral

Une Déclinaison Littoral de la Charte 2010-2025 a été dédiée à la frange maritime - lidos, avancées rocheuses, îles et villages balnéaires - au regard du caractère exceptionnel de ces plages sauvages sur la côte languedocienne, de leur biodiversité, de leur vulnérabilité, de leurs enjeux paysagers et urbains spécifiques. Parmi les principales pressions qui s'y exercent, l'une, anthropique, a été en partie endiguée : la circulation des véhicules terrestres à moteur est désormais proscrite sur 85% du littoral de l'Aude. L'autre, climatique, réside dans l'accentuation du risque de submersion marine et, également, dans l'élévation du niveau de la mer, processus identifié et anticipé dans le cadre d'un programme scientifique et de médiation culturelle, « La Mer monte ». Des extensions de l'urbanisation ont été réalisées, mais sur des emprises modérées et dans le respect des coupures d'urbanisation.

Désormais, le développement urbain, encadré par le SCoT et la loi Climat et Résilience, ne pourra être que modéré. Sur le principe, la valeur ajoutée d'une déclinaison spécifique au littoral ne semble cependant pas probante, la Charte couvrant par elle-même toutes les mesures, dispositions et actions relatives à la frange maritime. Aussi, la Déclinaison n'est pas reconduite pour 2025-2040. Les enjeux littoraux intègrent le corps de la Charte et du Plan de Parc : adaptation au changement climatique, recomposition spatiale, préservation des milieux naturels littoraux (zones humides et milieux dunaires), canalisation de la fréquentation, valorisation des patrimoines, respect des coupures d'urbanisation, etc. La frange maritime est désormais incluse dans la zone stratégique d'intervention Z2, zone de mutation à forte sensibilité paysagère.

### Clairvoyance vis-à-vis des enjeux

Le bilan évaluatif a permis de constater l'adéquation de la Charte 2010-2025 avec les enjeux du territoire de la Narbonnaise en Méditerranée, ainsi que la cohérence et l'efficacité des actions déployées pour y répondre. La valeur ajoutée qu'apporte l'équipe du Parc est aujourd'hui reconnue, tant en raison de son expertise plurielle que de sa capacité à mutualiser les moyens et de son rôle majeur dans la diffusion d'une culture collaborative de travail. Toutefois, une perception perdure, celle d'un déséquilibre géographique des actions en faveur du littoral, même si la réalité statistique est plus nuancée. Il est à remarquer l'originalité du positionnement et de l'action du Parc dans le domaine de la culture : l'approche sensible, les résidences d'artistes en particulier. La médiation culturelle est un réel vecteur de sensibilisation aux enjeux qui, tels l'adaptation au changement climatique, nécessitent l'implication de tous. Elle contribue à la vitalité de la Charte en faisant se croiser ces enjeux avec la perception évolutive de la population. La démarche du Parc en matière d'éducation à l'environnement est également à souligner, démarche exemplaire en ce qu'elle coordonne un réseau d'acteurs professionnels au lieu de s'y substituer.

### Des missions nouvelles et des moyens à consolider

La période de la Charte 2010-2025 a été marquée par l'entrée statutaire de la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne au Syndicat mixte, en 2015. Cette adhésion a donné lieu à une nouvelle impulsion financière et à un équilibre remanié des dotations entre la Région Occitanie, le Département de l'Aude et le « bloc territorial » formé par les groupements de communes, les communes et les organismes consulaires. Elle a accompagné la montée en puissance du Parc,

dont l'effectif a plus que doublé en comparaison de 2003 (39 agents désormais), tandis que l'amplitude de ses activités s'est étendue. L'équipe du Parc intervient désormais sur cinq établissements (au lieu d'un initialement) : l'établissement principal Parc, constitué des missions cœur de métiers, et 4 établissements annexes : le chantier d'insertion de charpenterie de marine (2013), la réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie (2010), le GAL Via Domitia et la Maison de la Narbonnaise (2024), outil de valorisation touristique au cœur des marais du

Narbonnaise (hébergeant également la future Maison du Parc à l'horizon 2024). Néanmoins, à ce jour, les dotations statutaires ne couvrent pas à elles seules les dépenses obligatoires que constituent les charges en personnels, socte du Parc, chambre d'ingénierie au service du territoire. Aussi le bon fonctionnement du Syndicat mixte dans toute la variété de ses missions reste-t-il suspendu à l'obtention de financements d'ordre non statutaire tels que des subventions liées à des contrats d'objectifs ou à des appels à projets. Un point majeur que la question de la révision des statuts lèvera courant 2024.

#### L'accessibilité de la Charte en question

Si les partenaires et la population mesurent l'importance de la Charte du Parc naturel régional, peu la connaissent véritablement dans le détail. Pour sa Charte 2025-2040, le Parc va se soucier de cette question de lisibilité et d'accessibilité, par exemple à travers la production de documents de synthèse et de supports numériques.

Un autre enseignement porte sur le dispositif d'évaluation de la Charte qui, dorénavant, gagnera à être mieux intégré dès la conception du document stratégique. Outre des indicateurs de moyens, il importe de mobiliser les données existantes sur la caractérisation de l'état du territoire. L'évaluation devra par exemple prévoir des indicateurs plus robustes dans le domaine de la biodiversité.



**100%** des zones Natura 2000 couvertes par un document d'objectifs

**43 millions de m<sup>3</sup>** volume d'eau brute économisé entre 2014 et 2021 pour l'alimentation du canal de la Robine

**110KM** de nouveaux sentiers de randonnée

**1 900 ha**

supplémentaires en site classé

**8 sites de dépôts sauvages** résorbés

**550** dispositifs d'affichage publicitaires illégaux supprimés

**6** documents de planification intégrant les enjeux espace, énergie, climat, paysage, biodiversité et ressource en eau

**19,5%** la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique

**37** points de vente directe des produits locaux (fermes, criée, etc., hors caveaux viticoles)

**+16,5%** d'exploitations agricoles en bio

**-8,4%** de surface agricole utile

**11** hébergements touristiques marqués « Valeurs Parc »

**6** communes pratiquant l'extinction de l'éclairage public

**38 021** personnes sensibilisées lors d'événements

**18 000** jeunes sensibilisés au territoire

**26 000** exemplaires publiés par les Éditions du Parc vendus entre 2011 et 2021

## 2.4 Les enjeux majeurs du territoire

La Charte s'inscrit dans un contexte planétaire dont les observations des acteurs de la Narbonnaise en Méditerranée localement, mais encore l'actualité régionale récente (la récurrence inhabituelle des arrêtés de restriction des usages de l'eau dans l'Aude en 2023, les incendies de massifs forestiers au printemps dans les Pyrénées-Orientales) attestent la **réalité tangible**: le changement climatique. Le déclin de la biodiversité, impactée par l'anthropisation, atteint des proportions telles que scientifiques et naturalistes parlent d'effondrement. Le fonctionnement des écosystèmes se détériore et, avec lui, les services, les contributions vitales, qu'une nature en bonne santé peut rendre à l'humanité. Comme l'a souligné le rapport de la plateforme gouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, l'IBPES, en 2019, les trajectoires actuelles ne permettent pas d'atteindre les objectifs de conservation et d'exploitation durable de la nature. L'artificialisation et la dégradation des sols, la surexploitation des milieux naturels et des ressources, la pollution, la prolifération d'espèces exotiques envahissantes, se conjuguent au changement climatique pour générer un changement global, plus rapide et plus intense que jamais.

Aussi, les enjeux qui fondent le projet stratégique de la Charte 2025-2040 se rapportent tous à un enjeu « supra » : l'adaptation aux changements globaux - le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité, l'épuisement des ressources - qui sont la cause de bouleversements déjà en cours et qui impactent la nature, les paysages et les écosystèmes, les activités humaines.

Ces enjeux ont trait, en substance, à l'adaptation, au déploiement de modèles économiques vertueux, à la préservation de la qualité environnementale, à l'intégration des grands projets d'infrastructures, à la protection de la santé, à la prévention de risques naturels qui vont s'accroître. Ils prennent en considération le besoin sociétal de nouvelles formes de coopération et de participation citoyenne.







3

Le Projet de territoire

Ces enjeux pour la Narbonnaise en Méditerranée de demain, motivés par l'urgence environnementale, émanent des conclusions du Diagnostic du Territoire, qui brosse un état des lieux et esquisse des prévisions dans un large éventail de domaines: climat et énergie, démographie et habitat, paysages, milieux écologiques et biodiversité, ressource et qualité de l'eau, patrimoine et culture, éducation à l'environnement, aménagement, mobilités, tourisme, agriculture et pêche, risques, économie circulaire...

